



# THE UNITED CHURCH OF CANADA L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Conseil régional

Nakonha:ka

Regional Council

Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly,  
ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

Le 10 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional Nakonha:ka de l'Église Unie du Canada souhaite vous faire part des préoccupations que le projet de loi 40 soulève en son sein, tout particulièrement l'intention d'abroger l'article 6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui aurait pour conséquence de faire disparaître le service professionnel d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Nous comprenons le contexte historique et culturel du Québec pour ce qui est du domaine religieux. Nous sommes très conscients des blessures encore vives subies par de nombreux Québécois et Québécoises durant *la grande noirceur* par l'omniprésence de l'appareil religieux dans la société de l'époque. En qualité de plus importante Église protestante au Canada, nous sommes très attentifs à cette réalité douloureuse dans notre intervention auprès de la population du Québec et nous en constatons encore les effets perniciose même chez les enfants et petits-enfants qui n'ont pas connu cette période. En tant qu'Église, nous saisissons bien que le vécu de cette époque a contribué de manière déterminante à façonner au Québec une vision laïque de la société, née de *la Révolution tranquille*.

Tel que mentionné, nous sommes inquiets concernant votre intention d'abolir le service professionnel d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les services éducatifs du Québec. Sauf dans une autre constituante en Suisse, le Québec est le seul endroit qui a conçu un service professionnel axé sur le bien-être intégral de l'élève, dont le soutien à la *vie intérieure* de la personne. La création d'un tel service demeure une initiative novatrice en réponse à la diversité présente dans une société soucieuse d'une certaine neutralité dans les institutions de l'État. Cette réalité pourrait se définir comme *spirituelle* pour la distinguer de l'approche *religieuse*. Notre préoccupation émerge de ce qui nous semble être une confusion entre ces deux termes qui estompe une distinction à faire entre ces deux réalités, distinction indispensable selon nous.

Soutenir la *vie intérieure* ou la *spiritualité* des élèves du Québec n'a rien à voir avec la promotion d'une quelconque religion ni d'une catéchèse; il s'agit plutôt d'aider l'élève à mettre de l'avant les valeurs qui lui sont essentielles et à soutenir sa démarche personnelle dans le développement et l'enracinement de valeurs qui lui sont propres tout au long de son chemin vers l'âge adulte. L'intervention en animation spirituelle et en engagement communautaire est axée fondamentalement sur la responsabilisation de l'individu et



# THE UNITED CHURCH OF CANADA L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Conseil régional

Nakonha:ka

Regional Council

l'exploration de ces valeurs essentielles et communes par *une éducation du cœur*. La personne professionnelle en animation spirituelle favorise chez les élèves l'acquisition d'une capacité de compassion et d'un sens de la justice sociale. D'après plusieurs études, ces qualités ont des répercussions positives dans l'apprentissage d'autres matières, tels les mathématiques, les sciences, les langues et les arts. Ce service aide à inculquer aux étudiantes et aux étudiants du Québec une sensibilité à la collectivité, ainsi qu'à comprendre l'importance de l'équité sociale et l'urgence de participer à l'amélioration de la société. Comme Église, nous sommes très préoccupés par l'éventuelle abolition d'un tel service prévue dans le projet de loi 40, laquelle priverait nos élèves d'un apprentissage indispensable à leur intégrité en tant que personne. Nous vous demandons donc respectueusement de retirer du projet de loi 40 la section qui abroge l'article 6 de la *Loi sur l'instruction publique*. Nous avons la conviction qu'il s'agit là d'un service essentiel aux étudiantes et aux étudiants du Québec et nous sommes inquiets d'un effritement de leur formation quant aux valeurs communes, aux enjeux éthiques et à l'engagement au sein de la communauté.

Dans un sondage récent mené par la firme Léger et Léger et commandé par l'Église Unie du Canada, 2 000 francophones du Québec ont répondu à des questions au sujet de leurs visions de la spiritualité et de la religion. L'une de ces questions est la suivante :

**« Selon vous, à qui revient en premier lieu la responsabilité de l'éducation religieuse ou spirituelle des enfants? »**

Parmi les personnes qui ont répondu, la majorité attribuait la responsabilité première aux parents. **Toutefois**, en approfondissant la question, *la responsabilité seconde en importance pour le développement spirituel ou religieux de l'enfant revenait à l'école*, selon **33 %** des personnes répondantes.

Nous ne suggérons d'aucune manière qu'une éducation religieuse formelle soit offerte dans le système scolaire d'une société laïque. Toutefois, nous trouvons significatif le fait qu'un pourcentage élevé de personnes répondantes considèrent que l'école a un rôle important à jouer dans l'éducation spirituelle et la vie intérieure de l'enfant. Nous souhaitons donc proposer ces statistiques à votre réflexion et inviter une modification possible de perspective quant au soutien à la vie intérieure et spirituelle en milieu scolaire. Nous proposons un soutien qui se veut un apport éducatif distinct de l'instruction religieuse classique (le catéchisme) et qui concerne fondamentalement l'éducation aux valeurs essentielles communes que nous partageons comme société. Nous avons la conviction que le maintien du service professionnel d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, en attribuant au terme *spiritualité* sa signification englobante de vie intérieure, est en fait plus conforme aux souhaits de la population québécoise que



# THE UNITED CHURCH OF CANADA L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Conseil régional

Nakonha:ka

Regional Council

l'abolition d'un tel service. À nouveau, il importe ici d'établir clairement une distinction entre *religion* et *spiritualité et vie intérieure*.

Nous serions heureux de vous rencontrer dans les prochaines semaines pour expliquer plus amplement nos préoccupations à l'égard du projet de loi 40 et exposer nos arguments selon lesquels le service professionnel d'animation spirituelle et d'engagement communautaire joue un rôle essentiel dans l'éducation intégrale des étudiantes et des étudiants du Québec. Nous croyons pouvoir ainsi contribuer positivement à l'étude du projet de loi 40 durant le processus législatif en cours. Nous sommes bien sûr disposés à le faire dès que cela vous conviendra.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Rosemary Lambie, pasteur

Ministre exécutive

Nakonha:ka Regional Council – Conseil régional du Nakonha:ka de l'Église Unie du Canada